

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, RIERA Michel Charles.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Présents : Mesdames BONAMY Charlene, CHABERT Monique,
Messieurs BERNEL Denis, FLAMANT Jacques, JACOB René Christian , JACQUET Yves, JULIENNE David, PEYSSON Eric.

Excusés : Mme MARTIN Sophie-Charlotte, Mme PEYSSON Christie, M. CALONE Michel pouvoir à Mme CHABERT Monique, M. CLARI Frédéric pouvoir à M. JULIENNE David, M. CODEX Joël pouvoir à M. PEYSSON Eric, M. DECROZE Emmanuel, M. DULLIAND Pierre.

Absent : M. NORIS Benjamin.

En exercice : 17 Présents : 9

Absents : 8 (dont Excusés : 7)

Votants : 12.

La séance est ouverte à 19h40. Brigitte ORLANDI, secrétaire principale de mairie, assiste à la séance.

*** M. FLAMANT Jacques a été désigné Secrétaire de Séance.**

APPROBATION du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2023 : Après en avoir délibéré, les membres présents lors de la séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Yves JACQUET, 1^{er} Adjoint, afin de présenter les Comptes Administratifs et de Gestion 2022 du Budget Principal et du Budget Eau & Assainissement.

DÉLIBÉRATION N° D2023-03-01 : Approbation du Compte Administratif 2022 Budget Principal.

M. le 1^{er} Adjoint donne lecture des montants principaux :

En Fonctionnement :	Dépenses	682 649,46 €	
	Recettes	723 621,28 €	<i>Solde positif de : 40 971,82 €</i>
En Investissement :	Dépenses	178 646,14 €	
	Recettes	584 104,37 €	<i>Solde positif de : 405 458,23 €</i>
			<i>Soit un Résultat d'exploitation 2022 positif de : 446 430,05 €</i>

En Fonctionnement :

Résultats de clôture antérieurs reportés de 44 934,37 € soit un global positif de 85 906,19 €

En Investissement :

Résultats de clôture antérieurs reportés de 93 905,71 € soit un global positif de 499 363,94 €

Ce qui donne un global « fonctionnement & investissement » positif de 585 270,13 €

M. le Maire quitte la séance et se retire de la salle.

Après en avoir délibéré, M. le 1^{er} Adjoint demande au Conseil de se prononcer par vote,

En exercice : 17 Votants : 11 (M. le Maire ne prenant donc pas part au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2022 Budget Principal.

M. le Maire réintègre la séance.

DÉLIBÉRATION N° D2023-03-02 : Approbation du Compte de Gestion 2022 Budget Principal.

M. le 1^{er} Adjoint donne lecture des montants principaux :

↳ qui sont identiques aux montants correspondants du compte administratif et,

↳ qui font apparaître un global « fonctionnement & investissement » positif de 585 270,13 €.

Après en avoir délibéré, M. le 1^{er} Adjoint demande au Conseil de se prononcer par vote,
En exercice : 17 Votants : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12
Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2022 Budget Principal.

DÉLIBÉRATION N° D2023-03-03 : Approbation du Cpte Administratif 2022 Eau/Assainissement.

M. le 1^{er} Adjoint donne lecture des montants principaux :

En Exploitation :	Dépenses	183 884,91 €	
	Recettes	165 060,12 €	Solde négatif de : 18 824,79 €

En Investissement :	Dépenses	44 212,99 €	
	Recettes	87 552,45 €	Solde positif de : 43 339,46 €
			Soit un Résultat d'exploitation 2022 positif de : 446 430,05 €

43 339,46
18 824,79
245 141,67

En Exploitation :

Résultats de clôture antérieurs reportés de 70 300,51 € soit un global positif de 51 475,72 €

En Investissement :

Résultats de clôture antérieurs reportés de 78 780,45 € soit un global positif de 122 119,91 €

Ce qui donne un global « exploitation & investissement » positif de 173 595,63 €

M. le Maire quitte à nouveau la séance et se retire de la salle.

Après en avoir délibéré, M. le 1^{er} Adjoint demande au Conseil de se prononcer par vote,

En exercice : 17 Votants : 11 (M. le Maire ne prenant donc pas part au vote)

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2022 Eau/Assainissement.

M. le Maire réintègre la séance.

DÉLIBÉRATION N° D2023-03-04 : Approbation du Compte de Gestion 2022 Eau/Assainissement.

M. le 1^{er} Adjoint donne lecture des montants principaux :

↳ qui sont identiques aux montants correspondants du compte administratif et,

↳ qui font apparaître un global « fonctionnement & investissement » positif de 173 595,63 €

Après en avoir délibéré, M. le 1^{er} Adjoint demande au Conseil de se prononcer par vote,

En exercice : 17 Votants : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2022 Eau & Assainissement.

DÉLIBÉRATION N° D2023-03-05 : Subvention travaux DECI.

M. le Maire rappelle la délibération D2022-06-01 dans laquelle nous avons validé le projet de DECI et procédé au choix des entreprises pour la réalisation de ces travaux. Il rappelle que nous avons obtenu les avis favorables du SDIS01 et que le montant des travaux des 4 premiers points s'élève à 174 889,02€ HT.

Il indique qu'il convient de redélibérer pour modifier et ainsi engager notre demande de subvention à hauteur de 80% grâce aux fonds de l'État (DETR, Fonds Vert,...), ce qui nous conduit à proposer un nouveau plan de financement [80% État (DETR, Fonds Vert,...) soit 139 911,21€ et 20% à charge de la Commune d'Arboys en Bugey soit 34 977,81€].

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote,

En exercice : 17 Votants : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter cette demande de subvention, de valider le plan de financement et DEMANDE à M. le Maire de déposer un dossier pour l'obtention d'une subvention au titre de 2023.

DÉLIBÉRATION N° D2023-03-06 : Aménagement DECI « forêt ».

M. le Maire rappelle que notre préoccupation est d'assurer une protection optimale face aux risques incendie sur notre territoire.

Il indique que :

* compte-tenu du changement climatique, de la hausse des températures, de l'allongement de la durée de la période de chaleur, de l'accroissement de la période de sécheresse et du manque de précipitations en périodes automnales et hivernales,

* considérant également qu'il convient de tenir compte du relief, des cultures, de la végétation, bois, forêts et taillis, il nous semble judicieux, après avoir engagé de couvrir les habitations (6 points identifiés pour lesquels nous avons obtenu les avis favorables du SDIS01), de déclencher outre la 2^{ème} tranche relative aux habitations, une 3^{ème} tranche qui serait également de plus orientée vers la prévention des incendies de forêts.

Pour ce faire, nous avons examiné la possibilité d'implanter 1 bâche souple de 240 voire 300 m³ au lieu-dit « la Croix de Compinière » sur les parcelles 340A538 & A733.

Ces parcelles présentent l'intérêt d'être situées en bordure de la RD24 (très facilement accessibles, permettant aux véhicules même gros et lourds de pouvoir manœuvrer aisément), à l'extrémité Sud du massif de Bécu, au cœur du quadrilatère formé par les bâtis de St Bois, Prémeyzel, La Roche Fleurie et Peyzieu. Situées également au cœur en quelque sorte de parcelles à risque puisqu'exposées toute la journée au soleil et boisées de taillis, une telle implantation permettrait également d'atténuer le risque « forêt ».

Ayant tous en mémoire les incendies vécus en 2003 et 2022, l'ensemble de nos réflexions nous conduit à envisager un aménagement le plus optimal possible afin de minimiser les risques majeurs.

Par ailleurs, cette dépense est éligible au nouveau et tout récent dispositif de l'État (Fonds Vert) mais pour lequel nous sommes contraints en délai puisqu'il nous faut avoir monter notre dossier d'ici le 31 mars. Aussi, avons-nous réalisé cette étude très rapidement et un devis a été chiffré par l'entreprise DUMAS TP pour un montant HT de 25.472,66 €.

Il indique que ces réflexions nous conduisent à proposer le plan de financement [80% État (Fonds Vert) soit 20 378,12€ et 20% à charge de la Commune d'Arboys en Bugey soit 5 094,54€]. Tout ceci hors coût d'acquisition des parcelles. Il va de soi que la réalisation est assujettie à l'avis du SDIS01.

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer, par vote, sur l'opportunité de cette réalisation accompagnée de cette demande de subvention.

En exercice : 17 Votants : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter d'inscrire cette dépense sur le budget d'investissement 2023, que cette dépense sera subordonnée à l'avis du SDIS01, ainsi qu'à l'accord de la subvention et DEMANDE à M. le Maire de déposer un dossier en ce sens et valide ce plan de financement.

DÉLIBÉRATION N° D2023-03-07 : Subvention Toilettes sèches.

M. le Maire rappelle la délibération D2023-02-05 du 24/02/23 concernant le choix d'aménager des toilettes sèches pour l'Espace Charles Berger et la salle Preyboisé.

Il rappelle qu'après avoir regardé les possibilités de réaliser des toilettes attenantes au bâtiment de l'Espace Charles Berger, vu la difficulté d'une réalisation harmonieuse et vu la nécessité, que le choix s'est porté sur un modèle de cabine PMR « SANIMAGINE » proposé par l'entreprise SCOP SA SANISPHERE, qu'il s'agit d'une structure en bois, avec une architecture sobre afin de s'intégrer facilement dans l'environnement et permettant l'utilisation de toilettes sèches avec un système de traitement (procédé de lombrics) avec peu voire pas d'entretien. Ceci également dans l'objectif poursuivi et les bénéfices attendus étant d'économiser la ressource en eau, considérant la pénurie d'eau rencontrée ces différentes saisons et compte-tenu de l'augmentation des randonneurs et de l'absence de toilettes également accessibles aux usagers.

M. le Maire indique, qu'après nouvelle négociation avec l'entreprise SCOP SA SANISPHERE nous avons obtenu un prix global pour ces deux installations de 31 430,00 € HT.

Il précise que nous pouvons demander une subvention dans le cadre de la DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local – à hauteur de 80% de l'État), soit 25 184,00 € HT. Reste à charge de la commune 20% soit 6 286,00 € HT.

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote, sur cette dépense et demande de subvention.

En exercice : 17 Votants : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter d'inscrire cette dépense en section d'investissement 2023, DEMANDE à M. le Maire de déposer un dossier de subvention et VALIDE ce plan de financement.

INFORMATIONS DIVERSES :

Retour des Commissions sur les points abordés :

Commission Affaires Sociales du 27/02/2023 : en l'absence de Christie Peysson, M. le Maire rapporte avec l'appui de Monique Chabert.

* Préparation du « Moment de Convivialité » pour nos anciens, le 14 mai 2023 après-midi à la Salle Preyboisé. Les inscriptions sont en cours. 2 musiciens interviendront. « Goûter et Jeux de société sont prévus ». A suivre,...

* Concernant l'appartement St Bois Rte des Carts à St Bois, les travaux à réaliser seront entrepris ultérieurement compte-tenu de l'absence de Florent Clapot.

* Compléments d'informations :

** Retour sur surveillance d'une personne fragile à Sillignieu,

** Notification d'une aide sociale reçue,

** Demande de Garde d'enfant en périscolaire (centre aéré) les jours où pas d'école...

==> Prochaine réunion de la commission pour préparation du 14 mai 2023: prévue le mardi 4 avril 2023 à 19h30 en Mairie.

Commission Bâtiments, Travaux, Voirie, (Eau & Assainissement), Réseaux divers du 28/02/2023 : Yves Jacquet.

* Dossiers déjà engagés :

** Toilettes sèches : Voir avec SIVU Anicom, emplacement d'implantation près de la salle Preyboisé.

** DECI : Dès que possible (aspect finances – subventions) lancer les travaux,

** Distributeurs de sacs canins : Commande en cours, implanter dès que possible celui prévu près de l'école ainsi que celui près de l'aire de jeux de Preyboisé.

** Église : Nous sommes toujours dans l'attente d'un phasage plus précis afin de nous permettre de voir comment articuler un programme de réalisation des travaux sur plusieurs années. *A suivre...*

** École / Mairie : Pour les congés d'avril installation des volets roulants façade Sud devrait être réalisée.

* Depuis cette commission du 28/02 :

** La remise en état du Chemin de Quatre Rues ainsi que celle des marches du four de Saint Bois ont été réalisées.

** Par ailleurs, il nous faut réviser voire établir les règlements d'utilisation de l'ensemble des salles communales.

Commission Cadre de Vie, Urbanisme, Environnement, Forêt du 21/03/2023 : Michel Charles Riera.

* Cadre de vie - Communauté de Communes Bugey Sud «CCBS»

** Dans le cadre du projet de territoire :

*** La 1^{ère} série des Réunions de bassins de service est terminée. Lors de ces rencontres, il a notamment été procédé au recensement des attentes & besoins. M. le Maire déplore le peu de participation.

*** De même, suite à la présentation de fin août 2022, la rencontre programmée relative au Projet Culturel de Territoire s'est tenue. De même peu de participation.

*** Aire de grand passage : rien de nouveau.

* Cadre de vie – Sécurité :

** DECI : déjà évoqué, voir ci avant, La signature de l'acte des 2 parcelles des Revoirettes est prévue courant Avril.

** Police Intercommunale : afin de ne pas retarder le démarrage de ce service auprès des autres communes adhérentes, vu la difficulté à trouver une date de rencontre convenant aux différentes parties, il est proposé que celle-ci soit reportée à septembre-octobre 2023.

* Cadre de vie – Accès à la culture :

** Conservatoire de Belley : date de rencontre avec les responsables belleysans à programmer.

- * Cadre de vie – Accès à la pratique sportive – Sport & Santé :
 - ** City Stade : On travaille pour faire avancer le dossier. *A suivre...*
- * Cadre de vie – Amélioration de la couverture téléphonique :
 - ** Téléphonie mobile : le timing des travaux de construction de l'antenne prévue de Veyrin est respecté, et les essais de téléphonie devraient être terminés pour fin avril 2023.
- * Cadre de vie – Amélioration de la communication :
 - ** Panneau Pocket : l'abonnement a été pris, l'application a été mise en service et fonctionne désormais. Chacun peut l'installer gratuitement sur son mobile.
- * Urbanisme :
 - ** Déclassement de chemins en zone carrière : la procédure de lancement est en cours. Dès que possible nous communiquerons les dates de l'enquête publique.
 - ** Les travaux relatifs à la construction du hangar agricole objet du PC 22C0002, lieudit Grand Champ (sous Arbignieu) ont débuté depuis quelques jours.
- * Environnement :
 - ** Journée du Nettoyage de Printemps 2023 le samedi 25 mars : nous avons ramassé 3 remorques, représentant 450 kg environ...
 - ** Par ailleurs, la veille nous avons emmené en déchetterie quelques 100 kg d'amiante trouvés en dépôt sauvage ainsi que 6 roues (jantes + pneus).
- * Environnement – Qualité de l'air :
 - ** Nous avons reçu les relevés des capteurs (intérieur installé à l'école & extérieur installé à la chapelle de Peyzieu), mais nous restons dans l'attente d'informations complémentaires relatives à la lecture et à l'interprétation.
- * Environnement – Installation de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) :
 - ** Schéma en cours avec le SieA, à revoir d'ici mai 2023 environ, selon dispositions réglementaires... (selon nombre de places de stationnement près des Salles des fêtes par exemple,..). *A suivre...*

Autres informations :

*** Agenda :**

- ==> Samedi 25 mars 2023 à 9h00 = Espace Charles Berger, départ pour Nettoyage de Printemps.
- ==> Samedi 25 mars 2023 = Carnaval du Sou des Écoles.
- ==> Dimanche 23 avril 2023 = 29^{ème} rando des lacs. Sommes impactés par 3 circuits VTT.
- ==> Dimanche 30 avril 2023 = La cyclotourisme pour laquelle nous aurons besoin de volontaires de sécurité en bordure de parcours. *Nous en reparlerons.*
- ==> Reste aussi à définir les dates des prochaines Commissions Communication & Affaires Scolaires.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le 7 avril 2023 à 19h30 à l'Espace Charles BERGER.

Séance levée à 21h00.

Arboys en Bugey le 2/04/2023

Le Secrétaire de séance, Jacques FLAMANT



Le Maire, Michel Charles RIERA


